

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 8 novembre 2011

**DÉCISION DISCIPLINAIRE — OFFRE DE RÈGLEMENT
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

Le 13 avril 2010, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Valeurs mobilières Desjardins inc., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'entre le 12 février et le 18 décembre 2008, Valeurs mobilières Desjardins inc. a contrevenu au paragraphe A) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, en donnant accès à un de ses employés au système de négociation automatisée de la Bourse, sans avoir préalablement obtenu l'approbation de la Bourse comme il se doit.

À la suite d'une audition tenue le 28 octobre 2011, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Valeurs mobilières Desjardins inc., laquelle prévoyait l'imposition d'une amende au montant de 12 500 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 2 500 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien http://www.m-x.ca/f_publications_en/Decision_VMD10282011.pdf.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 173-2011